



Le SE-UNSA 22 vous informe

28 septembre : Audience avec l'IENA, Madame Le Brozec

Première audience de l'année scolaire avec Mme l'IENA (processus habituel d'audiences mis en place dans notre département). Même si nous saluons cette démarche initiée par notre Administration, tout moment de dialogue social étant à prendre, ceci ne pourra absolument pas remplacer ce qui se passait préalablement, lorsque les CAPD n'avaient pas été supprimées par la loi dite de « transformation » de la Fonction publique.

Au passage, nous vous invitons à signer la pétition UNSA – Éducation « Pour ma carrière, pour ma mutation, je veux des représentant·es du personnel » en cliquant ci-dessous.

Nous étions au rendez-vous.



Et maintenant... Reconnu·es et respecté·es ?

L'UNSA Éducation rappelle son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 qui vient fortement impacter le dialogue social et les instances de concertation en fusionnant les CT et CHSCT et en restreignant considérablement les compétences des CAP.

Nous regrettons toutefois que ces audiences aient lieu dans un temps si contraint, tant nous avons de sujets à évoquer. Ce laps de temps ne permet pas non plus d'avoir toutes les réponses à nos questions, mais la priorité est de porter des messages et « nous reviendrons ultérieurement à la charge » ... Ce que nous avons fait en adressant un mel complémentaire à cette audience.

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette courte audience (un peu plus d'une heure) et l'intégralité des questions ou problèmes que nous avons soulevés ainsi que les réponses de l'administration. L'administration était représentée par Mme Le Brozec, IENA et Mme Garreau, chef de la DIV1D22 ; Robin Maillot et Maxime Besnoux sont intervenus pour le SE-UNSA 22.

Une rentrée bien particulière... Des personnels déjà fatigués par ces conditions, ce contexte plein d'incertitudes, de revirements, notre ministre persistant dans sa méthode, enfin dans sa façon de faire...

Nous avons donc commencé par interpeller Mme Le Brozec sur l'état de nos collègues :

Les conditions très particulières de cette rentrée, les changements perpétuels amènent de l'incertitude. Les collègues sont légitimement inquiets en tant que professionnels pour eux et leurs élèves mais aussi pour leurs proches (parents fragiles). Certains personnels fragiles sont en classe et ceci est donc majoré pour eux.

Nous insistons sur la situation de nos collègues et notamment des directeurs et directrices particulièrement impactés et pour lesquels nous tenions à vous alerter, nous y reviendrons. Travailler toute la journée avec des masques est par ailleurs difficile, nombre de témoignages reçus le confirment, pour la voix notamment (1er comme 2d degré, cours de langues, classes chargées, etc.).

Concernant les cas d'enseignants touchés par le Covid, nous avons eu des remontées de collègues à propos de parents qui ne veulent pas amener leur enfant à l'école et qui demandent la continuité pédagogique « comme à la télé » en cas d'enseignant testé positif.

Manque de remplaçants – Liste complémentaire - Contractuels

Le manque de remplaçants pose de nombreux soucis dans les écoles, notamment vis-à-vis des parents (répartition des élèves = brassage). Quelle est la situation actuelle de notre département ? Nous avons redemandé un abondement pour pallier ces carences.

IENA : Ce matin les services ont procédé à un état des lieux du remplacement qui n'est pas catastrophique au niveau des circonscriptions. Des contractuels ont été embauchés, ce qui porte leur nombre à 11 en tout actuellement (9 à l'année, 2 sur du remplacement ponctuel de 3 mois jusqu'à fin décembre), sur les circonscriptions de Loudéac et Dinan Sud notamment. Il y aura sûrement des problèmes de remplacement ailleurs. Ce sont des personnes qui ont le master et ont passé le concours.

SE - UNSA 22 : Nous demandons, comme tous les autres syndicats au niveau national, à ce que l'on fasse appel à la liste complémentaire plutôt qu'à des contractuels. Nous avons aussi attiré l'attention sur la fonction particulière de remplaçant et qui n'est pas simple a fortiori pour des personnels contractuels.

IENA : Ceci n'est pas possible car les personnes sur liste complémentaire sont « réservées » au remplacement des PES défaillants ou démissionnaires. Par contre les futurs suppléants sont tous vus en Visio par souci d'équité. Ils ont d'ailleurs souvent été suppléants auparavant.

Nous persistons quand même à dire qu'il y a de gros problèmes de remplacements, pour preuve ce recrutement supérieur à ce qui nous avait été indiqué à la rentrée (11 au lieu de 7).

Évaluations – Suivi des élèves décrocheurs - Rased

SE - UNSA 22 : Les évaluations demandent beaucoup de travail (évaluations nationales + de positionnement) car certains collègues ont fait passer les évaluations nationales et les outils de positionnement. Les évaluations nationales étaient-elles vraiment nécessaires ? Notamment en raison du caractère personnel d'un certain nombre de questions de ces évaluations nationales, que notre syndicat a dénoncé. Nous nous interrogeons par ailleurs sur leur finalité, cela permettra juste à notre ministre de s'exprimer lors d'une énième conférence de presse ?

La demande de repérage des élèves décrocheurs a été très rapide, trop rapide... Quid de leur prise en charge ? Les Rased seront-ils suffisants ? Et s'ils sont priorisés sur cette tâche, qu'en est-il des autres élèves qui eux aussi ont des besoins de suivi et ne pourront l'être ? *Aucune réponse sur ce sujet pourtant particulièrement important... Nous y reviendrons donc ultérieurement.*

Masques – Personnel vulnérable - Télétravail

SE - UNSA 22 : Concernant les masques en tissu fournis, nous vous avons interrogés sur leur niveau de protection et la réponse « magique » du rectorat nous a étonnés... *Nous attendons toujours des réponses au niveau ministériel car ce sujet mérite une réponse certaine, nous avons besoin de certitudes en cette période où la crise sanitaire évolue défavorablement...*

Sur le nombre de masques attribués à chaque enseignant, dès la prérentrée nous vous avons alertés sur les différences entre circonscriptions, pourquoi par exemple à Lannion n'y en a-t-il que 3 par enseignant alors qu'il y en a 6 ailleurs ? 3 c'est clairement insuffisant.

Autre interrogation concernant les masques reçus par les personnels fragiles et leur niveau de protection. Là encore, les collègues s'interrogent au vu de la notice de ces masques reçus par la poste.

IENA : Il avait été demandé de distribuer 4 masques par enseignant en conseil d'IEN. Il y a encore du stock, nous allons en redistribuer. Concernant les masques postés pour les personnels à risque, ils ont la même apparence mais sont plus protecteurs. (cf la réponse du Service Médical Académique).

SE - Unsa 22 : Quid du télétravail pour les personnels à risque ? Il n'est pas mis en place mais est pourtant prévu par la circulaire. Est-il possible d'utiliser les ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) ?

IENA : Il n'y a pas de télétravail chez nous. Il y a un regard de la part du médecin du personnel. Cette question a de nouveau été posée au niveau académique mais nous attendons la réponse. L'ASA est réservée aux personnes testées ou en isolement. Ceux pour lesquels le télétravail n'est pas possible devraient être concernés, mais nous sommes toujours en attente de réponse du rectorat. Dans le cas d'une personne immunodépressive, il faut prendre contact avec un médecin des services. *Nous aussi attendons une réponse, tout comme nos collègues concernés qui en attendant sont en arrêt de travail. Nous l'avons indiqué, au passage nous avons dénoncé le jour de carence, un détail qui a son importance pour les personnels de la Fonction publique.*

SE – Unsa 22 : Quand nos collègues de GS, CP, ULIS pourront-ils recevoir des masques transparents qui s'imposeraient ?

IENA : Ce n'est pas prévu. *Nous continuerons à porter ce sujet au niveau national...*

Direction d'école – Scandale – Fatigue - Alerte - Propositions du SE-UNSA 22

SE – Unsa 22 : **Au nom du SE - UNSA, nous tenions à dénoncer fortement le choix de M. Blanquer d'exclure les directeurs, non en place à cette rentrée, de la prime. C'est honteux eu égard à l'investissement de ces personnes depuis mars dernier. Certains ont quitté leur poste de direction tant ils étaient épuisés, d'autres sont partis à la retraite. Ils doivent pouvoir bénéficier de cette prime !**

Tous les directeurs que nous avons contactés nous ont avoué leur extrême fatigue et indiqué que c'est pire qu'au mois de juin. Ils avaient à peine récupéré et dès mi-septembre, n'en peuvent plus. Au passage, cela fait un an que Christine Renon avait alerté de manière dramatique sur les conditions de travail des directeurs. Nous avons porté ces difficultés majorées par la crise Covid, notre département a connu un drame l'an dernier. Et là, c'est encore pire, tout repose sur eux, nous vous alertons officiellement sur leur situation, ils ne vont pas tenir ou alors à quel prix ?

Passé ce constat très inquiétant, il est impératif que l'on puisse les aider :

- en les délestant de leurs charges administratives (habituelles) en plus de toutes les directives fluctuantes du rectorat et de leur IEN. Un exemple : le PPMS à mettre en place, franchement était ce nécessaire de le remettre à jour de manière si urgente ?

- en leur accordant de la décharge supplémentaire, des renforts. Notamment pour les collègues qui ont moins de trois classes.

IENA : Pour la décharge, c'est la consigne qui a été donnée, dans la mesure des possibilités. *Pour les possibilités, elles sont parfois bien maigres voire inexistantes, puisqu'il n'y a plus de remplaçants dans certaines circonscriptions, depuis le début de l'année scolaire.*

SE – Unsa22 : Certaines écoles ont plus d'élèves que des petits collèges où les principaux ont des gestionnaires, secrétaires, CPE pour les épauler. Nos directeurs font tout tout seuls et doivent en plus faire classe, c'est important de le préciser !

- Il faut arrêter de leur mettre la pression. Celle indirecte mise par notre ministre est déjà insupportable et engendre des tensions locales puisque les parents ne comprennent pas que les directeurs ne soient pas au courant alors qu'ils ont vu ou entendu par notre ministre ou un autre que...

- Les aider, les soutenir dans leurs relations de plus en plus tendues avec les parents qui reportent leur incompréhension de tous ces changements permanents, de leurs inquiétudes sur les directeurs et collègues qui sont en classe.

IENA : Il a été demandé de mieux centraliser sur le BND pour ne pas surcharger, les IEN suivent ces consignes. Le protocole est désormais stabilisé même si cela a été long. Nous avons une application spécifique. Actuellement nous avons peu de cas de suspicion de Covid.

SE – Unsa 22 : Que faire lorsqu'une mairie refuse de se charger de la désinfection des locaux ?

IENA : Il faut informer l'IEN qui prendra le relais côté mairie.

SE – Unsa 22 : Concernant l'EPS, qu'a-t-on réellement le droit de faire ?

IENA : Un point va être fait, les activités physiques se poursuivent, un document répondant aux questions va bientôt être envoyé. Concernant la musique : pas d'instruments à vent, même s'il y en a un par enfant.

AESH – Inclusion « forcée » - Troubles du comportement

SE – Unsa 22 : Certains retours nous indiquent que certains IEN ont dit qu'il y a trop d'AESH... Peut-être faudrait-il réfléchir sur l'origine de ces besoins, se pencher sur ce qui est un réel problème (pas le nombre d'AESH mais pourquoi il y en a tant besoin) ... Nous vous rappelons que l'inclusion ne doit pas être forcée faute de places en IME / ITEP, ce n'est alors pas de l'inclusion... Lorsque des enfants sont en milieu classique pendant des années à attendre une place, on peut parler de maltraitance institutionnelle : pour l'enfant en souffrance, pour les enseignants et les autres élèves eux aussi souvent en souffrance. Nous avons rappelé aussi que les AESH sont en première ligne et que certains subissent parfois des violences, de façon régulière. C'est totalement inadmissible.

IENA : Pour l'instant toutes les notifications d'aide humaine ne sont pas honorées mais cela viendra. Les AESH doivent être là où ils sont nécessaires, nous devons faire face à une explosion des demandes.

SE – Unsa 22 : L'inclusion n'en est pas une lorsqu'elle est forcée par manque de places en établissements adaptés aux problématiques graves de certains élèves... Et pourtant c'est le cas notamment pour les enfants, de plus en plus jeunes et de plus en plus nombreux, qui ont des troubles du comportement. Au passage, nous avons rappelé que le service public d'éducation n'a d'autre choix que les accueillir, alors que dans le privé ils peuvent refuser ces élèves violents...

IENA : Une nouvelle équipe mobile sera mise en place en octobre, avec le DITEP (dispositif ITEP) et devrait permettre de répondre au mieux aux besoins du terrain : pas besoin d'avoir une nouvelle notification pour modifier une orientation, une aide, etc.

On attend de voir et pensons toujours que certains élèves au comportement violent et récurrent n'ont rien à faire dans certaines classes, ce que nous indiquerons dans des situations précises que nous évoquerons en fin d'audience.

Stagiaires en difficulté

SE – Unsa 22 : Nous alertons aussi les services sur la situation de quelques stagiaires, certains retours sont alarmants, l'INSPE a dû vous saisir de certaines situations. Lorsque c'est très difficile, nous vous demandons d'avoir une attention très particulière, si besoin de changer leurs affectations, avant que les personnes ne démissionnent.

IENA : La situation doit être prise en charge directement par l'IEN en cas de difficultés d'exercice du métier. Concernant les stagiaires dans des situations d'accueil et de conditions de travail difficiles : un seul cas a été remonté par un IEN, nous tenir au courant des autres cas, nous ferons ce que nous pouvons. Mais la priorité n'est pas de changer le stagiaire de poste, dans un premier temps.

Situations personnelles (notamment avec des faits de violence)

SE – Unsa 22 : Nous avons évoqué plusieurs cas personnels et remonté les informations aux personnes concernées.



**La rentrée, les élèves :
je donne mon ressenti**



Le SE-Unsa vous permet de donner votre avis sur l'impact pédagogique de la crise sanitaire et de la rupture de scolarité sur les élèves et aussi de partager votre état d'esprit quelques semaines après la rentrée.

Alors GO ! ...